

PROTOCOLE COVID SOIREEES ŒNOLOGIQUES

- Se faire inscrire à la séance au secrétariat ou à l'animateur dans la limite de 14 places en salle œnologue compris (en attente d'un accord de la mairie).
- Port du masque obligatoire dès l'entrée dans le bâtiment abritant la salle et retrait durant les phases de dégustation seulement.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des participants qui auront obligation de se laver les mains en arrivant et en repartant de la salle.
- Distanciation de 1,50m entre les participants, les membres d'un même couple pourront se regrouper sans distanciation.
- Des lingettes désinfectantes seront mises à disposition des participants pour désinfecter leur chaise en arrivant et en partant, charge à eux de jeter ces lingettes dans le sac poubelle mis à leur disposition
- Une nappe papier sera mise en place sur les tables et jetée en fin de soirée
- Un crachoir et des serviettes papier seront remis à chaque participant
- Chaque participant apportera son propre **verre de dégustation** (à défaut ce dernier pourra lui être fourni) et une bouteille d'eau pour besoin éventuel
- Chaque participant apportera pour éviter tout prêt de matériel crayon et feuilles de papier pour prises de notes
- Pas de test de reconnaissance olfactive d'aromes
- Afin que les bouteilles ne soient pas manipulées de manière intempestive, une seule et même personne assurera, avec son masque, le service du vin
- Une assiette individuelle d'accompagnements à la dégustation (charcuterie, fromage, pain) avec couvert jetable sera remise à chaque participant.
- A la fin de la séance, chaque participant déposera dans le sac poubelle mis à sa disposition nappe, serviettes papier, crachoir, assiette, couteaux, bouteilles
....

Entre autres, vous vous engagez à :

Mettre en place les bonnes pratiques déjà en vigueur lors du confinement (éternuer dans son coude, respecter une distanciation physique, ne pas se serrer la main ou s'embrasser etc.)

Merci d'avoir pris connaissance de ces préconisations et prenez soin de vous.

Date et signature de chacun, valable pour toute l'année